

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2018 FIXANT LES TAUX DE TAXES
ET LES TARIFS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR
L'EXERCICE 2018**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

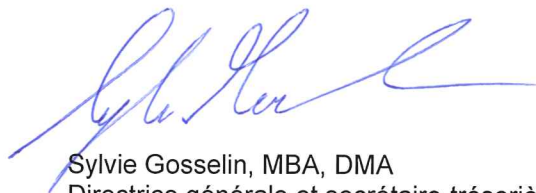
PRENEZ AVIS QUE :

L'adoption du règlement numéro 01-2018, fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de perception pour l'exercice 2018, a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	5 septembre 2017
Avis public d'assemblée extraordinaire	6 décembre 2017
Adoption du projet de règlement :	9 janvier 2018
Avis public d'adoption du projet :	17 janvier 2018
Adoption du règlement	22 janvier 2018
Avis public d'adoption du règlement	23 janvier 2018

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 23 janvier 2018

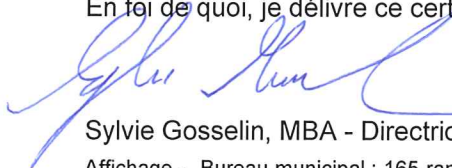


Sylvie Gosselin, MBA, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 23 janvier 2018.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 23 janvier 2018.



Sylvie Gosselin, MBA - Directrice générale et secrétaire-trésorière

Affichage - Bureau municipal : 165 rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud | Centre multifonctionnel : 233 rang de Michaudville, Saint-Barnabé-Sud | Site internet